

# Selarl BOUQUET - DESWARTE

## *Société d'Avocats à la Cour*

85 avenue du Général de Gaulle  
Immeuble Carcopino 3000  
98800 NOUMEA (Nouvelle-Calédonie)  
RCS 714.691.001

Jo BOUQUET  
Jean-Jacques DESWARTE

*Avocats associés*

Sabrina NECHADI

*Avocat*

Tél : (687)28.70.10.  
Fax : (687)28.70.03.  
[j.bouquet@calavocats.com](mailto:j.bouquet@calavocats.com)  
[jj.deswarte@calavocats.com](mailto:jj.deswarte@calavocats.com)  
[s.nechadi@calavocats.com](mailto:s.nechadi@calavocats.com)

Monsieur Raoul MONTHOUEL

Mail [raoul@abcdiving.com](mailto:raoul@abcdiving.com)

Nouméa, le 04 mars 2013

Affaire : MONTHOUEL Raoul / MP (travail clandestin)

N/R : JJD/me n° dossier : 20112123

**Objet : compte-rendu d'audience du 01/03/2013.**

Monsieur,

Je vous informe que cette affaire a fait l'objet d'un renvoi au 31 mai 2013 à 8 heures.

J'ai dû plaider sur la légitimité de votre demande d'excuses de ne pouvoir comparaître à l'audience.

En effet, **le Procureur sollicitait qu'il soit délivré un mandat d'arrêt pour que vous soyez présent à la prochaine audience.**

Le tribunal a fait droit à mes observations et a considéré votre demande d'excuses valable, renvoyant le dossier au 31 mai 2013 sans que votre présence soit exigée, pouvant être légalement représenté par votre avocat.

Je vous remets ci-joint, pour votre information, une copie des écritures que j'ai déposées à l'audience.

Je vous remercie de bien vouloir régulariser dès que possible ma demande d'honoraires.

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Recevez, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Me J. J. DESWARTE

P.J. / conclusions audience 01/03/2013.

